

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le vendredi 27 mars 2020 à 10 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Patrick Rancourt, lequel a motivé son absence.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2020-03-189 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-01 DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ENTREPOSAGE ET DE MANUTENTION

À la suite de l'appel d'offres public 2020-01 de la Société du Port de Valleyfield relatif à l'aménagement d'une aire d'entreposage et de manutention, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	1 863 220,58 \$
Eurovia Québec Construction inc	2 124 588,48 \$
Les Entreprises C. Sauvé inc.	2 149 531,52 \$
Construction J.P. Roy inc.	2 260 890,12 \$
Loiselle inc.	2 276 612,39 \$
Roxboro Excavation inc.	2 620 839,09 \$

VU la recommandation de la firme Les Services EXP inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Ali Excavation inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Ali Excavation inc. un contrat pour l'aménagement d'une aire d'entreposage et de manutention au Port de Salaberry-de-Valleyfield, pour la somme totale de 1 863 220,58 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2020-01 de la Société du Port de Valleyfield.

ADOPTÉ

2020-03-190 MODIFICATION AUX TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ APPLICABLES AUX TAXES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES

ATTENDU QUE le *Règlement 374 décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2020* prévoit que les taxes et compensations imposées portent intérêt au taux annuel de 8 % auquel s'ajoute une pénalité au taux annuel de 5 %;

ATTENDU QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt et de pénalité autre par résolution;

ATTENDU QUE compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en abaissant temporairement à 0 % les taux d'intérêt et de pénalité applicables aux taxes et compensations municipales;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

QUE les taux d'intérêt et de pénalité sur les taxes et compensations municipales exigibles pour l'année courante et impayées à ce jour soit fixé à 0 % par an pour la période débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 août 2020 inclusivement.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2020-03-191 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 10 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 27 mars 2020.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière